



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
9 mars 2020

Élections municipales des 15 et 22 mars 2020 Horaires de fermeture des bureaux de vote des communes de 10 000 habitants et plus

Afin de faciliter l'exercice du droit de vote aux électeurs, l'heure de clôture du scrutin est retardé à **20 heures** dans les **communes de Haute-Garonne comprenant 10 000 habitants et plus**.

Après consultation des maires des communes concernées, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a décidé de reporter l'heure de clôture du scrutin des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 à **20 heures** dans les communes suivantes :

Contacts Presse

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

- Balma
- Blagnac
- Castanet-Tolosan
- Castelnau
- Colomiers
- Cugnaux
- Fonsorbes
- Muret
- Plaisance-du-Touch
- Ramonville Saint-Agne
- Saint-Gaudens
- Saint-Jean
- Saint-Orens-de-Gameville
- Toulouse
- Tournefeuille
- L'Union

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

Cet horaire s'applique tant au premier tour qu'au second tour de scrutin.